

Atelier thématique national sur le système correctionnel : la lutte contre la toxicomanie par la collaboration¹

Brian A. Grant²

Centre de recherche en toxicomanie, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada

La consommation et l'abus de drogues et d'alcool dans le milieu correctionnel est un problème grave qui touche tous les services correctionnels, notamment ceux à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale, ainsi que les systèmes correctionnels des autres pays. Au Canada, on estime que près de 80 % des délinquants sous responsabilité fédérale ont des problèmes de toxicomanie lorsqu'ils sont admis dans un établissement. Environ le quart des délinquants sont incarcérés en raison d'infractions liées aux drogues.³ La consommation et la distribution de drogues et d'alcool contribuent à la violence dans le milieu carcéral. De plus, la consommation de drogues présente un risque sérieux pour la santé, et potentiellement mortel, à la fois pour les détenus et la population en général, car les maladies comme le VIH/sida et l'hépatite C peuvent être contractées en partageant des accessoires servant à la consommation de drogues, en ayant des activités sexuelles et en se faisant tatouer.

Au Canada, on a commencé à élaborer un cadre national pour traiter les problèmes que soulève la consommation d'alcool et de drogues au sein de la population canadienne. Il s'agit du Cadre national d'intervention pour réduire les méfaits liés à la consommation d'alcool et d'autres drogues et substances au Canada.⁴ Santé Canada et le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT) ont dirigé l'élaboration du Cadre national qui s'appuie sur de vastes consultations dans l'ensemble du pays. L'un des objectifs des consultations était d'obtenir la rétroaction des groupes d'intervenants clés, comme des groupes du milieu correctionnel,⁵ c'est pourquoi l'atelier thématique national sur les services correctionnels a été organisé.

Contexte

C'est dans le cadre d'une décision des responsables des services correctionnels qu'on a déterminé qu'un atelier thématique était nécessaire.⁶ Le Centre de recherche en toxicomanie du Service correctionnel du Canada a organisé l'atelier avec l'aide de Santé Canada et du CCLAT. L'atelier de deux jours a eu lieu au Centre de recherche en toxicomanie à Montague (Île-du-Prince-Édouard).

Objectifs

L'atelier thématique a été conçu pour atteindre les trois objectifs principaux suivants :

1. examiner les questions et les problèmes liés au traitement de la toxicomanie chez les délinquants adultes canadiens, qu'ils soient incarcérés ou sous surveillance dans la collectivité;
2. établir les priorités et les orientations concernant le traitement de la toxicomanie chez les délinquants adultes canadiens;
3. constituer des réseaux et se renseigner sur les différentes approches adoptées et initiatives en cours dans les services - fédéral, provinciaux et territoriaux.

Qui plus est, l'atelier a eu lieu pour s'assurer que les questions et les priorités en matière correctionnelle sont incluses dans le Cadre national et pour amorcer des discussions entre les services correctionnels qui pourraient mener à des activités de collaboration.

Participants

Parmi les 14 services correctionnels du Canada, des représentants de neuf services ont assisté à l'atelier; malheureusement, ni l'Ontario ni le Québec – deux des administrations les plus grandes – n'y étaient représentées. On a demandé à chaque secteur d'envoyer deux représentants. Parmi les participants, il y avait des cadres supérieurs, des chercheurs et des membres du personnel de première ligne, et tous avaient à cœur de s'attaquer aux problèmes de toxicomanie dans leur système correctionnel. Des représentants du CCLAT et de Sécurité publique et Protection civile du Canada étaient également présents à la réunion.

Questions clés

Au début de la séance, on a demandé aux participants de nommer les questions ou les besoins qui, selon eux, étaient les plus importants en ce qui a trait à la toxicomanie dans leur milieu

correctionnel. Les participants ont relevé une augmentation de la prévalence de la consommation de drogues et de la toxicomanie dans les établissements correctionnels. Dans un même ordre d'idées, ils ont également remarqué un changement chez les délinquants : ces derniers sont plus dépendants, ils présentent un risque plus élevé d'être atteints de troubles concomitants et ils ont commencé à consommer à un plus jeune âge. On a réalisé que les délinquants étaient plus jeunes et que leur appartenance à un gang rendait les interventions plus difficiles.

On a proposé que les questions liées à la toxicomanie soient articulées autour du thème de la santé dans le contexte de la sécurité publique. Certains étaient mécontents du niveau de priorité changeant associé aux problèmes de toxicomanie et de l'incidence négative de ces changements sur l'accessibilité des ressources. En outre, les participants ont fait état du besoin de faire accepter par les milieux politiques et le grand public des approches de réduction des méfaits qui seraient profitables aux délinquants.

Les participants ont également déterminé qu'il fallait élaborer des approches de traitement plus uniformes qui pourraient être appuyées par des recherches visant à démontrer leur efficacité. On a perçu la collaboration comme une façon de favoriser des interventions efficaces et de s'assurer la mise en commun des ressources et des pratiques exemplaires dans l'ensemble des services.

On a remarqué qu'il était difficile de trouver des services de traitement pour les délinquants dans la collectivité. Les options de traitement y sont souvent limitées et celles-ci peuvent ne pas répondre aux besoins des délinquants qui sont libérés ou sous surveillance dans la collectivité. L'accès au traitement d'entretien à la méthadone est l'un des points sur lesquels il faudra s'attarder davantage.

Les collectivités rurales et les petites collectivités situées dans des régions éloignées sont confrontées à des problèmes spécifiques en raison de l'accès limité aux services. Lorsque les traitements sont offerts, on manque de ressources et on ne peut pas assurer le suivi. On a déterminé que l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale et les toxicomanies transgénérationnelles devraient être ciblées pour briser le cycle de dépendance qui est souvent constaté.

La surreprésentation des Autochtones dans le milieu correctionnel et le taux élevé de

toxicomanie chez ces derniers constitue un problème particulier qui nécessite des programmes spécialisés. Dans les collectivités où les fonds sont limités, il est souvent difficile de financer les activités dont on a besoin.

D'un commun accord, les participants ont affirmé que tous les services travaillaient à favoriser le changement et à offrir du soutien aux délinquants. Les participants ont invariablement précisé que la sécurité publique était un enjeu extrêmement important, et ils estiment que le traitement de la toxicomanie chez les délinquants fait partie intégrante des efforts visant à accroître la sécurité du public.

Les participants à l'atelier ont relevé un certain nombre de difficultés importantes et généralisées qui devraient être surmontées à l'échelle nationale pour arriver à lutter efficacement contre la toxicomanie. Les plus importantes difficultés relevées ont été le manque de coordination et d'uniformité dans les approches à l'échelle nationale, notamment en ce qui a trait à l'évaluation. Les participants ont estimé qu'il était important d'avoir des priorités et des attentes communes pour trouver des solutions plus efficaces et que les activités de prévention et d'intervention précoce étaient nécessaires pour s'attaquer à des problèmes avant qu'ils ne deviennent sérieux. On a avancé que le manque de volonté et d'engagement politique empêchait l'adoption d'approches favorisant une véritable collaboration. Enfin, l'accès à des services de suivi efficaces dans la collectivité a été défini comme étant un besoin important.

Stratégies

Le message principal qui a ressorti de l'atelier a été la nécessité d'adopter des approches uniformes ou normalisées. En vue de mieux s'attaquer à cette question, les participants ont été divisés en groupes et ont discuté d'uniformité et de normalisation en fonction de quatre éléments clés : 1) évaluation, 2) intervention, 3) interception et 4) recherche.

La normalisation de l'évaluation permettrait aux différents services d'utiliser un vocabulaire commun, ce qui permettrait des comparaisons et des analyses plus approfondies des différences. Elle favoriserait une continuité accrue du partage d'information, une plus grande crédibilité des outils d'évaluation utilisés et la possibilité de partager les outils et les approches en matière d'évaluation.

Les interventions doivent être axées sur la clientèle et holistiques, en tenant compte du sexe, de la culture et de l'âge, et contribuer à la sécurité du public, des clients et des employés. Ce sont les interventions qui ont cours tout au long de la peine et auxquelles participent tous les membres du personnel offrant des services directs aux délinquants qui présenteront les avantages les plus importants. Évidemment, advenant tout changement dans l'approche, il faudra offrir de la formation et du perfectionnement au personnel correctionnel.

Dans le cas des mesures d'interception, la mise en commun des connaissances et des expériences serait extrêmement profitable. Le partage d'information entre les différents services sur les protocoles et les procédures de normalisation pourrait améliorer les mesures d'interception, qui comprennent les activités de routine (visites sans contact et fouilles), les chiens-détecteurs de drogue, le dépistage des drogues et les détecteurs à ions. Il faut une banque nationale des résultats et des protocoles de mise en œuvre pour assurer des résultats uniformisés dans l'ensemble des services.

Il serait plus facile de collaborer aux travaux de recherche en nommant un organisme qui serait responsable de la coordination et de l'orientation de tous les services. Les travaux de recherche effectués en collaboration permettraient que des évaluations soient faites sur les nouveaux programmes offerts dans chacun des secteurs, que des enquêtes soient réalisées à l'échelle nationale et que les pratiques exemplaires soient relevées. La collaboration pourrait également mener à l'établissement de normes pour les programmes et à l'élaboration de méthodes pour en assurer l'intégrité. L'établissement d'une structure de gouvernance permettant le partage des ressources et de la responsabilité des travaux de recherche serait nécessaire pour obtenir les meilleurs résultats possible. On a proposé que cette question constitue un exemple de collaboration, car bon nombre d'éléments sont en place, et il ne manque que la volonté d'avancer pour coordonner les activités.

Cadre national

En ce qui a trait au Cadre national, l'atelier avait pour message clé une inclusion des services

correctionnels; en outre, les services sont prêts à collaborer pour s'en assurer. Répondre aux besoins des délinquants ayant des problèmes de toxicomanie contribuera à accroître la sécurité des collectivités canadiennes et réduira l'incidence négative de l'alcoolisme et de la toxicomanie sur les familles et les collectivités. Les personnes qui purgent une peine font, en définitive, encore partie de la collectivité; leurs besoins doivent donc être satisfaits par le truchement du Cadre national. Les organismes correctionnels, qui doivent composer avec certains des clients les plus difficiles et récalcitrants, ont la possibilité de contribuer de manière significative à relever les défis du Canada en matière de lutte contre la toxicomanie.

Finalement, le système correctionnel et les délinquants comptent parmi les priorités du Cadre national pour réduire les méfaits liés à la consommation d'alcool et d'autres drogues et substances au Canada.

Prochaines étapes

Il faut continuer de tenir des réunions et de favoriser une collaboration permanente. On recommande de suivre le cours de l'orientation adoptée à l'atelier en ce qui a trait aux évaluations, aux interventions, aux mesures d'interception et aux recherches et à s'en inspirer pour initier des travaux de collaboration. On demande également qu'une réunion de suivi ait lieu lorsque la composition d'un comité national aura été établie.

L'atelier était axé sur les organismes correctionnels et une clientèle adulte. On avait identifié d'autres intervenants importants, et on doit tenir une autre séance à l'intention de l'ensemble des intervenants. Ce groupe comprendra des représentants des organismes non gouvernementaux, des services de police, des services de traitement dans la collectivité, du système judiciaire, du secteur de l'éducation, des organismes de services sociaux et de soins de santé mentale, des groupes de victimes et des communautés autochtones, des Premières nations, inuites et métis. Le Cadre national prévoit la collaboration à tous les niveaux, et les différents services correctionnels doivent renforcer les liens existants entre eux. ■

¹ Les opinions et les idées exprimées sont celles des participants à l'atelier, elles ne reflètent pas nécessairement celles de l'auteur ou du Service correctionnel du Canada. J'espère avoir saisi l'essentiel des discussions de l'atelier.

² 23, rue Brook, Montague (Île-du-Prince-Édouard) C0A 1R0.

³ Motiuk, L. et B. Vuong. « Profil de la population de délinquants condamnés pour une infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral canadien », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 13, n° 3, 2001, p. 25-29.

⁴ Santé Canada et le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. *Relever le défi : Un cadre national pour réduire les méfaits liés à la consommation d'alcool et d'autres drogues et substances*

au Canada, Ottawa (Ontario), 2001. Pour de plus amples renseignements sur le Cadre national, consulter le site www.nationalframework-cadrenational.ca.

⁵ Pour de plus amples renseignements, consulter l'article de Michel Perron et Beth Pieteron publié dans le présent numéro de *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*.

⁶ Un comité formé des responsables des services correctionnels tient des réunions semestrielles pour discuter des questions d'intérêt commun. Le comité est constitué de chaque responsable des 14 services du Canada (dix provinces, trois territoires et un organisme fédéral).

Quoi de neuf ?

Rapports de recherche

- R-169** (2005) *Examen des taux de récidive chez les délinquantes sexuelles adultes*
- R-168** (2005) *Cercles de soutien et de responsabilité : Évaluation du projet pilote dans le Centre-sud ontarien*
- R-167** (2005) *Elaboration et essai d'une échelle sexospécifique de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes*
- R-166** (2005) *Besoins, intérêts et programmes en matière d'emploi des délinquantes*
- R-164** (2005) *Le volet Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) du processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) : Examen méta-analytique, psychométrique et consultatif*
- R-163** (2005) *Évaluation du programme de réadaptation psychosociale en milieu de vie structuré à l'intention des délinquantes*
- R-162** (2005) *Accroître les compétences relatives à l'employabilité des délinquants sous responsabilité fédérale : Analyse préliminaire du Programme national des compétences relatives à l'employabilité*
- R-161** (2004) *Les gangs de rue : Examen des théories et des interventions, et leçons à tirer pour le SCC*
- R-159** (2005) *Variables prédictives de l'emploi chez les délinquants sous responsabilité fédérale mis en liberté sous condition*

Pour obtenir un exemplaire d'un rapport ou d'un résumé de recherche spécifique, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche au (613) 995-3975. Vous pouvez également accéder aux publications de recherche par Internet au site Web du Service correctionnel du Canada :

<http://www.csc-scc.gc.ca>.